

2016_CT2_258

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Approbation du programme complémentaire 2017 dans le cadre du financement des opérations DFCL des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse

Le 23 novembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 novembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à MERGER Reine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – ROLANDO Christian donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges - FERAUD Jean-Claude - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_258-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets / Forêt

■ Séance du 23 novembre 2016

06_2_02

■ **Approbation du programme complémentaire 2017 dans le cadre du financement des opérations DFCI des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse**

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

A la suite des Comités consultatifs des massifs forestiers des mois de septembre et octobre 2016 et au regard des incendies subis cet été par le Territoire du Pays d'Aix, un programme complémentaire de travaux de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) a été élaboré.

Six massifs forestiers sont concernés par ce dispositif complémentaire : le Montaignet (avec intégration en 2014 de Gardanne), le Régagnas-Monts Auréliens (avec intégration en 2014 de Gréasque), le Pas des Lanciers, l'Arbois (depuis 2016), la Chaîne des Côtes – Trévaresse et les Quatres Termes.

Ces programmations comprennent des travaux de :

- diminution de la biomasse,
- mise en sécurité des bords de piste DFCI,
- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

Le service forêt du Territoire du Pays d'Aix assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations.

En 2017, les travaux programmés seront les suivants :

PLAN DE MASSIF DU MONTAIGUET ET LES COLLINES ENVIRONNANTES
(COMMUNES D'AIX-EN-PROVENCE, BOUC-BEL-AIR, GARDANNE, MEYREUIL)

Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Meyreuil	Eclaircie « Sud Les Anges »	6,2 ha	1.650,00	10.230,00	12.276,00
Gardanne	Eclaircie « La Féraude »	5,2 ha	1.650,00	8.580,00	10.296,00
Bouc-Bel-Air	Installation citerne 3 Pigeons	1	19.500,00	19.500,00	23.400,00
Sous-Total				38.310,00	45.972,00

PLAN DE MASSIF DU RÉGAGNAS
(COMMUNES DE TRETS, FUVEAU, PEYNIER, GARDANNE ET GRÉASQUE)

Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Peynier	Eclaircie « Les Barres »	18,7 ha	1.550,00	28.985,00	34.782,00
Trets	Seconde Eclaircie « Mari Jas »	27,6 ha	1.550,00	42.780,00	51.336,00
Trets	Reprofilage partiel RE 114	2.150 ml	12,00	25.800,00	30.960,00
Sous-Total				97.565,00	117.078,00

PLAN DE MASSIF DU PAS DES LANCIERS ET DE L'ARBOIS
(COMMUNES DE CABRIÈS ET DES PENNES-MIRABEAU ET COMMUNES D'AIX-EN-PROVENCE, VITROLLES
ET VENTABREN)

Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Aix-en-Provence	Eclaircie « Marie-Louise »	6 ha	2 300,00	13.800,00	16.560,00
Aix-en-Provence	Eclaircie « Lagremeuse »	11 ha	1 800,00	19.800,00	23.760,00
Ventabren	Eclaircie « Plane du Ban nord »	15 ha	1 800,00	27.000,00	32.400,00
Les Pennes-Mirabeau	Eclaircie-Débroussaillage « La Grande Colle Centre »	7,8 ha	1 735,00	13.533,00	16.239,60
Sous-Total				74.133,00	88.959,60

PLAN DE MASSIF DE LA CHAÎNE DES CÔTES - TRÉVARESSE
(COMMUNES D'AIX-EN-PROVENCE, MEYRARGUES, SAINT-CANNAT, VENELLES, ROGNES, LE PUY SAINTE-REPARADE, SAINT-ESTÈVE JANSON, LA ROQUE D'ANTHERON ET LAMBESC)

Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Rognes	Eclaircie « Le Grand Vallon »	9,2 ha	1 900,00	17.480,00	20.976,00
Lambesc	Eclaircie « Seisson »	7,1 ha	1 900,00	13.490,00	16.188,00
Sous-Total				30.970,00	37 164,00

Plan de Massif des QUATRE TERMES
(COMMUNES DE COUDOUX, VENTRABREN, EGUILLES, SAINT-CANNAT (SUD) ET LAMBESC (SUD))

Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Coudoux	Camp Long	18,3	1.800,00	32.940,00	39.528,00
Coudoux	Nœud autoroutier A8/A7	11	2.100,00	23.100,00	27.720,00
Eguilles	Interface - Rastel 1	6,4	2.000,00	12.800,00	15.360,00
Sous-Total				68.840,00	82.608,00

Programme de travaux 2017	
Massif forestier concerné	Montant
Massif du Montaignet	38.310,00
Massif du Régagnas	97.565,00
Massifs de l'Arbois et Pas des Lanciers	74.133,00
Massif de la Chaîne des côtes - Trévaresse	30.970,00
Massif des Quatre Termes	68.840,00
Total HT	309.818,00 €
TVA (20 %)	61.963,60 €
TOTAL TTC	371.781,60 €

Le montant total des interventions proposées pour l'année 2017 est de : **371.781,60 € HT**

Une fois adopté, ce programme pourra faire l'objet d'une demande de financement spécifique auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du financement des opérations de protection de la forêt méditerranéenne hors financements habituels (Conservatoire pour la Forêt Méditerranéenne (CFM) et/ou Contrat de plan État- Région (CPER)) car ne répondant pas aux critères établis par les Services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_258-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

Telles sont les raisons qui incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Les propositions des Comités consultatifs des massifs du Montaignet et Régagnas, de l'Arbois et Pas des Lanciers et de la Chaîne des Côtes - Trévaresse et Quatres Terme ;
- L'avis de la commission de Territoire Environnement et Déchets du 17 novembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est adopté le programme de travaux présentés ci-dessus pour un montant total de 309.818 € HT soit 371.781,60 € TTC

Article 2 :

Madame le Président ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier, notamment la demande de subvention afférente, et engager le programme de travaux complémentaires 2017

Article 3 :

Les travaux seront mis en oeuvre sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2017

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Approbation du programme complémentaire 2017 dans le cadre du financement des opérations DFCI des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **01 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_258-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016